

Réunion du 9 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

## **DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

MM. Régis CASSAROUMÉ, Gérard DUCOS, Christian LOMBART.

### **OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT – FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE GESTION DES BIODECHETS – RELANCE LOT 1 APRES DECLARATION SANS SUITE - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 20 AOUT 2024 – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 10 juin 2024 pour une remise des offres le 10 juillet 2024.

Il s'agit d'un accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il est conclu pour une durée de 4 ans à compter de la réception du premier bon de commande.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

L'accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique.

Les variantes sont autorisées mais les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges. La réponse à la solution de base est obligatoire.

Il a été remis 5 plis dans les délais.

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 20 août 2024 à 10h30 a décidé d'attribuer le marché comme suit :

| Attributaire                                                 | Minimum HT   | Maximum HT   | Montant Estimatif HT |
|--------------------------------------------------------------|--------------|--------------|----------------------|
| LOW NOW SAS<br>332 chemin du Beaussarret<br>83300 DRAGUIGNAN | 150 000,00 € | 400 000,00 € | 215 460,00 €         |

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- ☛ **d'autoriser** son Président à signer le marché avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres,
- ☛ **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée  
Pour extrait certifié conforme,  
Le président,



**Patrice LAURENT**